

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT D'ALTKIRCH

Mairie de HUNDSBACH  
18, rue Principale  
68130 HUNDSBACHTél. : 03 89 07 81 95  
Fax : 03 89 07 80 70

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUNDSBACH  
DE LA SEANCE DU 28 OCTOBRE 2024**

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 7

Sous la présidence de M. RUFİ Philippe, Maire,

**Etaient présents : (6)**Mesdames et Messieurs, BAUMLIN Thomas, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, LONSKI Etienne, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, LANG Annick, RUEFF Martin, SIMON Pascal, SCHWEITZER Didier,**Étaient excusés : (4)**

Mesdames et Messieurs, COLIN Marie, EHNİ Lionel qui a donné procuration à BAUMLIN Thomas, GRAHN Sabine qui a donné procuration à LANG Annick, PELLOUX Sylvie.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance

Administration générale, finances

2. Attribution de marché : marquage routier

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Mme Annick Lang est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**2. Attribution de marché : marquage routier**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les offres réceptionnées concernant les travaux de marquage routier suite au renouvellement de la couche de roulement.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de retenir l'entreprise SIGNATURE de Rixheim pour la somme de 12 370,00 € HT pour le marquage routier.
- de faire une demande de subvention pour cette opération à la Collectivité européenne d'Alsace au titre des amendes de police.
- d'autoriser le Maire à signer tout acte à intervenir.

Contrôle de légalité :	19/11/2024	Publication :	19/11/2024
N° délibération :	2024 DCM 10 28 - 01	Nomenclature ACTES	1.1.2

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 20h30.

Le présent procès-verbal peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication